

Compte rendu du Comité Syndical du 2 octobre 2013

L'an deux mille treize, le 2 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise, s'est réuni dans les locaux d'Agglopolys, sur convocation de M. Stéphane BAUDU, Président du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.

LIBELLE
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU SCOT DU BLAISOIS

Date de convocation : 19 septembre 2013

Délégués titulaires présents :

M. Stéphane BAUDU – Mme Annie LIMOUZIN – M. André MAITRE - Mme Catherine MONTEIRO – M. Didier PIGOREAU – M. Jean-Pierre SARRADIN – M. Didier STETTEN-PIGASSE – M. Alain TONDEREAU – M. Jean-Pierre DIARD – M. Yves MONIMART – M. André MICHELIN – Mme Nicole CHEVALLIER – M. Dominique BARATON - M. François BREUZIN

Délégués suppléants présents :

Mme Sylvie BORDIER suppléante de M. Marc GRICOURT
Mme Claudette BOURGUEIL suppléante de M. Yves LEHOUELLEUR

Pouvoirs :

Mme Solange PONS donne pouvoir à M. François BREUZIN

Délégués excusés :

Mme Laurence BIGOT - M. Olivier NEDELEC - M. Louis BUTEAU – M. Didier BRIANT – M. Patrice CHARRET – M. Bernard-Yves MESSAGER – M. Pascal MONTBAILLY – Mme Pascale OGEREAU – M. Yannick SEVREE – Jean-Philippe MINOIS – M. Jean-Yves GUELLIER – M. Bernard MARPAULT – M. Didier GUILLON – M. Patrick MARION - M. Gilles CLEMENT - M. Christian LALLERON – M. Jean BROCHU - Mme Solange PONS – M. Daniel TROUVE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MONTEIRO

En l'absence de quorum, le Président du SIAB souhaite convoquer à nouveau le comité syndical.

Toutefois, les bureaux d'études CITADIA et EVEN étant présents les quatre axes du PADD sont présentés ainsi que les remarques formulées par les PPA.

Les élus présents formulent les remarques suivantes :

Axe1 : Faire de l'identité paysagère du Blaisois le socle du projet de territoire

F. BREUZIN : Il convient de préserver de manière forte la diversité des paysages. L'agriculture uniformise les paysages et les terroirs. C'est un véritable problème pour notre territoire. Il faut noter que les agriculteurs ne sont pas d'ici, qu'ils viennent de Beauce et qu'ils regroupent beaucoup de petites parcelles en Sologne entraînant la destruction de certains paysages.

J. TRUFFER présente les remarques des PPA.

Les élus valident la protection des circulations agricoles sur les chemins ruraux en évitant les aménagements qui viendraient les contraindre.

Les élus réaffirment leur volonté de réfléchir à la création de coulées vertes le long des départementales en concertation avec le Conseil Général.

Les élus ne souhaitent pas aller aussi loin que les demandes du STAP (harmonie des couleurs, réglementation sur les clôtures...) qui sont du domaine du PLU.

N. CHEVALLIER : Les communes qui ont une coulée verte sur leur territoire auront-elles des contraintes ?

Axe 2 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire par un développement économique équilibré s'appuyant sur un cœur d'agglomération conforté

J. TRUFFER présente les remarques des PPA.

Les élus valident l'intégration de la remarque de la CA 41 au PADD sur l'amélioration des conditions de circulation aux abords de l'actuel échangeur.

S. BAUDU : Pour les futures parcs d'activités il faudra travailler en anticipation sur le foncier voire en compensation pour les agriculteurs.

A. MAITRE : la compensation pour des exploitations en Beauce est utopique.

Axe 3 : Promouvoir un développement polarisé et harmonieux garant du cadre de vie et du potentiel touristique du territoire

D. BARATON : Avoir une coulée verte sur sa commune sera inévitablement une contrainte.

D. STETTEN PIGASSE : Est-ce que le SCoT s'impose aux PLU des communes ?

S. BAUDU : Il s'impose bien évidemment à travers le document réglementaire du SCoT : Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

A. MICHELIN : Je m'interroge par rapport aux pôles relais. En effet, Huisseau-sur-Cosson, Montlivaut et Saint-Claude-de-Diray regroupe 6 500 habitants. Pourquoi ne constituent-ils pas un pôle ? Pourquoi n'y a-t-il pas une meilleure prise en compte de ces communes dans le SCOT ? Pourquoi prévoir un renforcement du développement économique uniquement au nord de la Loire ? Il faut laisser à toutes les communes la capacité de se développer suffisamment pour accueillir notamment des commerces de proximité.

M. BAUDU : estime qu'il faut protéger cet axe qui relie le château de Chambord. L'urbanisation de ces communes doit protéger et préserver les coupures d'urbanisation. Ces communes doivent contribuer à la qualité urbaine et paysagère de cette route paysage menant vers Chambord. C'est en ce sens qu'elles ne sont pas classé pôle relais. Ce qui ne les empêche pas de se développer dans le respect des règles qui seront édictées dans le DOO et d'accueillir des commerces de proximité.

J. TRUFFER présente les remarques des PPA.

Les élus valident l'objectif d'extension des transports collectifs sur les communes intégrant le cœur d'agglomération (Saint-Sulpice-de-Pommeray, Fossé et Saint-Denis-sur-Loire).

S. BORDIER met toutefois en garde contre le prix prohibitif d'une extension du réseau TC à de nouvelles communes.

Axe 4 : Mettre les enjeux environnementaux au service d'un développement éco-responsable

J. TRUFFER présente les remarques des PPA.

Au sujet des remarques autour du développement de l'éolien, il est décidé de se référer à l'avis de la DDT et de ne pas modifier le PADD qui vise à : « Poursuivre les réflexions de développement de l'éolien dans la zone désignée comme favorable dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, tout en assurant l'intégration paysagère et la limitation des nuisances pour les riverains ».

Pas d'objection pour la reformulation du texte concernant les sites SEVESO.

La séance est levée à 19h30.

***Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 16 octobre à 18h00 :
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU SCOT***

Compte rendu du Comité Syndical du 16 octobre 2013

L'an deux mille treize, le 16 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise, s'est réuni dans les locaux d'Agglopolys, sur convocation de M. Stéphane BAUDU, Président du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.

LIBELLE
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU SCOT DU BLAISOIS

Date de convocation : 3 octobre 2013

Délégués titulaires présents :

M. Stéphane BAUDU - Mme Catherine MONTEIRO – M. Didier PIGOREAU – M. Jean-Pierre SARRADIN – M. Didier STETTEN-PIGASSE – M. André MICHELIN – M. Dominique BARATON - M. François BREUZIN - M. Bernard-Yves MESSEGER - M. Olivier NEDELEC - M. Patrick MARION – M. Daniel TROUVE - M. Jean BROCHU

Délégués suppléants présents :

Mme Sylvie BORDIER suppléante de M. Marc GRICOURT

Pouvoirs :

Mme Gilles CLEMENT donne pouvoir à M. François BREUZIN

Délégués excusés :

Mme Annie LIMOUZIN - Mme Laurence BIGOT - M. Louis BUTEAU – M. Didier BRIANT – M. Patrice CHARRET – M. André MAITRE – M. Pascal MONTBAILLY – Mme Pascale OGEREAU – M. Yannick SEVREE – Jean-Philippe MINOIS – M. Jean-Yves GUELLIER – M. Bernard MARPAULT – M. Didier GUILLON – M. Gilles CLEMENT - M. Christian LALLERON – Mme Solange PONS - M. Alain TONDEREAU - M. Jean-Pierre DIARD - M. Yves MONIMART – M. Yves LEHOUELLEUR - Mme Nicole CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SARRADIN

Les quatre axes du PADD ainsi que les remarques formulées par les PPA sont présentées succinctement.

Les élus ne souhaitent pas formuler de remarques/ observations complémentaires.

S. BAUDU annonce le lancement de la phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) pour le début de l'année 2014.

La séance est levée à 18h30.